

# Les aides financières

## Quelles aides financières pour les étudiants ?

**Étudiants : quelles aides financières ?** : [service-public.fr](http://service-public.fr)

**Bourses et aides financières** : [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

## L'Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE)



Pour aider financièrement les jeunes dans la période qui sépare l'obtention du diplôme et l'accès au premier emploi, l'ARPE a été créée en 2016. Reconduite en 2017, elle s'adresse précisément aux jeunes de moins de 28 ans ayant suivi une formation à finalité professionnelle en 2016-2017, boursiers au cours de cette année ou apprentis sous conditions de ressources équivalentes, qui seront diplômés en 2017 et à la recherche d'un premier emploi :

- Elèves et apprentis de l'enseignement secondaire préparant un CAP (ou CAP agricole), un baccalauréat professionnel ou technologique, un brevet des métiers d'art, un brevet professionnel (ou brevet professionnel agricole)
- Étudiants et apprentis de l'enseignement supérieur préparant un BTS, un DUT, une licence ou licence professionnelle, un master, etc.)

Calendrier :

Les documents et procédures seront diffusés mi-mai sur le site : [www.education.gouv.fr/arpe](http://www.education.gouv.fr/arpe)